

Rwanda : des survivants du génocide témoignent contre un accusé en France

Associated Press, 23 octobre 2024

Les balles fusent. Puis des hommes armés de machettes et de gourdins ont fait irruption dans un couvent où les gens avaient trouvé refuge, tuant presque tous les garçons et les hommes.

Angélique Uwamahoro avait 13 ans au moment du génocide de 1994 au Rwanda. Elle raconte qu'elle a dû traverser les cadavres pour survivre.

Trois décennies plus tard, elle a raconté son histoire mardi devant le tribunal de Paris, où un ancien médecin est jugé pour son rôle présumé dans les massacres de plus de 800 000 membres de la minorité tutsie et des Hutus modérés qui ont tenté de les protéger.

Parmi les morts figurent certains membres de la famille d'Uwamahoro. Elle a déclaré qu'elle était venue au tribunal pour "*demander justice pour mon peuple, qui est mort pour ce qu'il était*".

L'accusé est Eugène Rwamucyo, un ancien médecin de 65 ans, qui doit répondre de génocide, de complicité, de crimes contre l'humanité et de conspiration en vue de préparer ces crimes. Il a nié tout acte répréhensible.

S'il est reconnu coupable à l'issue du procès qui a débuté ce mois-ci et doit s'achever la semaine prochaine, Eugène Rwamucyo risque la prison à vie.

Plusieurs témoins se sont rendus à Paris et ont donné des descriptions graphiques des tueries dans la région de Butare, où se trouvait Rwamucyo à l'époque.

Lundi, une autre survivante, Immaculée Mukampunga, a décrit les attaques contre des civils tutsis qui s'étaient rassemblés dans un séminaire. "*Ils nous ont attaqués en utilisant la même méthode : d'abord la machette sur le dessus de la tête, puis la gorge, puis les chevilles*", a-t-elle

déclaré.

Elle a expliqué qu'elle avait caché ses enfants, âgés de 5 et 6 ans, en les couvrant de cadavres. *"J'ai mis du sang sur moi, sur les enfants aussi, pour qu'ils croient que nous étions morts"*.

Antoine Ndorimana avait 9 ans lorsque le génocide a commencé. Il a déclaré à la Cour qu'il s'était caché avec sa famille dans une église lorsqu'ils ont été découverts.

"Ceux qui avaient des machettes et des gourdins ont commencé à frapper les gens. Certains leur ont tranché les chevilles, d'autres la gorge [...]. Puis ils sont restés pour voir si quelqu'un était encore en vie", a-t-il déclaré. Il a été frappé par un gourdin mais a essayé de rester immobile.

Le lendemain, Ndorimana a vu des hommes placer des corps et des blessés dans des fosses communes. Il a déclaré qu'il avait failli être enter-

ré vivant dans l'une d'elles, mais qu'il avait réussi à s'échapper.

L'accusé, Rwamucyo, est accusé d'avoir diffusé de la propagande anti-Tutsi et d'avoir supervisé des opérations visant à enterrer des victimes dans des fosses communes, a déclaré l'accusation.

L'ancien médecin a déclaré que son rôle dans les enterrements dans des fosses communes n'était motivé que par des considérations *"liées à l'hygiène"* et a nié que des survivants aient été enterrés vivants.

Il s'agit du septième procès lié au génocide, impliquant huit ressortissants rwandais, à être jugé à Paris, tous au cours de la dernière décennie.

En décembre, un autre médecin, Sosthène Munyemana, a été reconnu coupable de génocide, de crimes contre l'humanité et d'aide à la préparation d'un génocide et condamné à 24 ans de prison. Il a fait appel.